



# DELEGATION DU PERSONNEL GROUPE DE LORRAINE SUD



BNP PARIBAS

**Une réunion largement consacrée aux problèmes rencontrés pour la fermeture de l'Agence d'Epinal Place des Vosges et les transferts sur Epinal Quai des Bons Enfants**

19 juin 2015

**Vos représentants  
CFDT**

**Sur Nancy :**  
Serge Bounaix

**Sur Epinal :**  
Lionel Paggio

**Sur Vittef :**  
Nathalie Thiebaut

**Représentante Syndi-  
cale**  
Marie Christine  
Laurière

**A Metz**

Les délégués du personnel **CFDT** ont interpellé la direction sur les difficultés rencontrées au travers d'une déclaration prononcée en début de séance, entraînant une longue discussion :

- ◆ Une majorité du personnel n'a guère eu de choix sur sa nouvelle affectation, contrairement aux promesses faites.
- ◆ Il n'y a pas eu suffisamment de soutien et d'accompagnement, aux opérations de fermeture de l'agence, ni sur l'agence de repli
- ◆ Un certain nombre de clients n'ont pas été avertis par courrier de la fermeture, générant des réclamations à l'accueil
- ◆ Les professionnels de Place des Vosges sont transférés, sans pouvoir leur dire le nom de leur nouveau conseiller ... celui-ci n'étant ni arrivé, ni connu et tout reposant sur l'unique CAP en place.
- ◆ certains clients ont vus leurs prélèvements rejetés pour motif : compte clos. (prélèvements des impôts et autres) suite au transfert des comptes
- ◆ pendant 24 heures, suite au transfert des comptes, il n'a pas été possible de délivrer des cartes de dépannage
- ◆ suite aux transferts, les "liens familiaux" ont disparus et doivent être recréés manuellement générant une charge de travail supplémentaire, sans renforts

Nous étions en droit de penser, qu'après 3 fermetures d'agences en 2014, ces situations délicates auraient pu être évitées. Il n'en est rien :

Quand aux conditions de travail dans les locaux de l'agence Epinal Quai des Bons Enfants, le personnel doit s'attendre à une période difficile.

En effet, des travaux préparatoires, nécessaires pour accueillir le personnel muté, et les clients transférés ne sont que partiellement réalisés et n'offrent pas les meilleures conditions de travail.

De ce fait, l'accueil des clients a lieu dans les box ATS exigus et manquant totalement de confidentialité.

**Ainsi que nous l'avons préconisé, il aurait été judicieux de ne pas précipiter la fermeture d'Epinal-Place des Vosges et réaliser les aménagements nécessaires AVANT...**

Bien sûr, la direction se dit à notre écoute et affirme avoir tout fait pour que les choses se passent au mieux.

**Qu'aurait-ce été dans le cas contraire ???**



**Prochaine réunion  
dans le Groupe**

*Délégués du Personnel  
16 juillet 2015*

*Vos représentants  
**CFDT** toujours à votre  
écoute, faites leur re-  
monter vos questions.*

Pour ce qui concerne la gestion locale :

- ◆ les bureaux ont été redistribués entre les commerciaux de l'agence d'accueil, et il y aura de la place pour accueillir les 2 collègues mutés
- ◆ l'entrée de l'agence sera aménagée pour permettre un accueil des clients plus en amont, en attendant le passage de l'agence en "Accueil et Services" PPC, et de les orienter davantage vers les automates.

Pour les autres dysfonctionnements constatés, la direction, sans en minimiser la gravité, précise que ces opérations sont réalisées en "central" et que parfois, il est difficile de tout maîtriser...

Piètre consolation pour nos collègues qui subissent les problèmes et le mécontentement des clients

**Espérons que cela servira de leçon pour le futur !**

## Autres sujets abordés en réunion par vos représentants **CFDT** :

### Retraite progressive

La loi prévoit désormais la possibilité d'exercer un travail à temps partiel tout en percevant une fraction de sa retraite de sécurité sociale et de sa retraite complémentaire (art L351-15 et R-351-16 du code de la sécurité sociale et circulaire CNAV n° 2014-65 du 23 décembre 2014 à effet 1er janvier 2015.

Malheureusement ce dispositif ne sera pas mis en place dans notre entreprise car la direction ne le souhaite pas.

Vos élus **CFDT** vous rappellent que le dispositif senior que nous avons signé est toujours en place dans l'entreprise. retrouvez le lien ...<http://mediab2e.group.echonet/file/56/6/993566.pdf>

La **CFDT** lors de la renégociation de l'accord senior en 2016, comme à son habitude, fera tout pour obtenir de nouveaux droits pour les salariés.

### Compte-Epargne Temps

Depuis un décret paru le 19 décembre 2014, les salariés ayant un Compte Epargne Temps peuvent utiliser leurs droits pour payer des services à la personne. Leurs droits seront convertis en Chèques Emploi Service Universel (C.E.S.U.).

Ces dispositions ne s'appliquent pas dans notre entreprise, aucun accord collectif en ce sens n'ayant été signé.

La prochaine réunion est prévue le 16 juillet 2015.

Vos représentants **CFDT** sont à votre écoute mais ont besoin de vos informations.

Faites nous parvenir vos questions, vos interrogations,  
signalez nous les problèmes ou dysfonctionnements rencontrés.

C'est bientôt le moment, nous vous souhaitons de bonnes vacances, ainsi qu'à vos proches.

**CFDT BNPP DR Est - 9 RUE CHANZY 54000 NANCY - ACI Z08070D - TÉL 03 87 34 23 92**

www.cfdt.bnppparibas.com  
twitter: @cfdtbnpparibas  
Nancy.irp.cfdt.delegation.regionale  
@bnppparibas.com

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email  Je souhaite adhérer

Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : .....

e-mail : .....

tél. : .....

Agence, entité, groupe de rattachement : .....

